

## II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à  
l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique*

OTTAWA, K1A 0G2

Le 29 mars 1979

N° FLA-937

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 229 du 23 août 1978 et au Protocole d'arrangement y annexé concernant le pilotage sur les Grands lacs, signé par le Ministre des Transports du Canada et par le Secrétaire aux Transports des États-Unis.

Le Gouvernement du Canada accepte votre proposition voulant que les dispositions existantes pour la réglementation des services de pilotage sur les Grands lacs soient remplacées par le Protocole d'arrangement signé le 17 janvier 1977 par le Secrétaire aux Transports des États-Unis et le 18 janvier 1977 par le Ministre des Transports du Canada.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement du Canada accepte que votre Note, ainsi que le Protocole d'arrangement y annexé et la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse, avec effet à compter du 18 janvier 1977. Il est en outre convenu que le présent Accord remplace celui constitué par l'échange de Notes du 6 juillet 1970 tel que modifié par l'échange de Notes du 11 août 1970.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

**DON C. JAMIESON**  
*Secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures*

Son Excellence M. Thomas O. Enders,  
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,  
OTTAWA.